

EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE TOUTES RACES

CACIB
de la F.C.I.

LIMOGES

CACS
de la S.C.C.

10 et 11 AVRIL 2010 - PARC DES EXPOSITIONS DE LA BASTIDE

DÉBUT DES JUGEMENTS : 9h00 - ENTRÉE DES CHIENS : 8h00

L'EXPOSITION SE TIENDRA DANS LES HALLS. VASTES PARKINGS.

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

	Adhérents SCHV 2010
Pour le 1 ^{er} chien	38 € 34,20 €
Pour le 2 ^e	30 € 27,00 €
Pour le 3 ^e	25 € 22,50 €
Pour le 4 ^e et les suivants	15 € 13,50 €
Puppy	28 € 25,20 €
Vétéran	22 € 19,80 €
Chien Ne Concourant pas	20 € 18,00 €
Meute d'au moins 6 chiens (donnant droit à 6 engagements gratuits)	60 € 49,50 €
Pour chacun des autres chiens engagés en individuelle	10 € 9,00 €
Paire, Couple	10 € 9,00 €
Classes Elevage et Lot d'élevage	10 €
Carte d'accompagnateur	5 €
Confirmation seule	30 €
Réduction aux membres de la S.C. Haute-Vienne ayant cotisé en 2008-2009-2010	- 25 % sur tarif de base

N.B. : la carte d'exposant est valable pour une seule personne. Au-delà, prendre une carte d'accompagnateur par personne (tarif 5 € avec l'engagement). L'engagement de 3 chiens et plus par le même propriétaire donne droit à une carte gratuite d'accompagnateur. Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse ainsi qu'une photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger et ceux de la 2^e catégorie.

NOMBREUX PRIX : PRIX DE LA PORCELAINES :

aux 4 premières Meutes, aux 4 meilleurs Puppys, Jeunes, Vétéranes, aux 4 meilleurs Lots d'Elevage, aux 4 premiers Paire - Couple

Médaille d'or et Coupe à chaque Meilleur de Groupe

Porcelaine à chaque Meilleur de Race

Coupe aux autres Meutes - Prix aux Jeunes Présentateurs

Souvenir à chaque exposant (à l'entrée)

LE PRIX DE LA CAGE EST COMPRIS DANS CELUI DE L'ENGAGEMENT

JURY PRESSENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

SAMEDI 10 AVRIL 2010

1^{er} GROUPE

SPECIALE BERGER DE PICARDIE,
Berger Allemand, Berger Blanc Suisse Mme GIGOT
Chien Loup Tchecoslovaque, Puli Noir, Berger Polonais Niziny,
Berger Polonais de Podhale, Berger de Russie Méridionale, Colley Barbu,
Berger de Brie, Chien de Berger des Carpates, Berger des Pyrénées M. KARCHER
SPECIALE BERGER AUSTRALIEN & KELPIE M. VANDONI (Italie)
Bouvier des Flandres, d'Australie, des Ardennes Mme BELETOUT
Colley, Bobtail, Welsh Corgi, Berger de Beauce, Schapendoes, Berger Hollandais M. LARIVE
Berger Belge, Schipperke, et reste du groupe M. MANSENCAL

3^e GROUPE

Kerry Blue Terrier, Terrier de Chasse Brésilien, Airedale Terrier,
Bedlington Terrier, Border Terrier, Lakeland Terrier Mlle BODSON
SPECIALE TERRIERS RUSSELL M. VOTTIER
Bull Terrier, Staffordshire Bull Terrier, Staffordshire American M. CHAPIRO
SPECIALE TERRIER DU YORKSHIRE Mme ARNOULT
Terrier de Chasse Allemand Mme STEPHAN
Fox Terrier, Irish Soft Coated Wheaten Terrier, Cairn Terrier,
Scottish Terrier, West Highland White Terrier, et reste du groupe M. LE MAGNAN

4^e GROUPE

Teckel Mme LEMOINE LEGAY

7^e GROUPE

SPECIALE SETTER ANGLAIS,
Setter Gordon, Setter Irlandais, Pointer M. PILARD
Braque Allemand, Epagneul Français, Drahthaar, Epagneul Picard,
Braque de Weimar, Epagneul Breton, Braque d'Auvergne,
Braque du Bourbonnais, Braque Français, Braque Hongrois à Poil Court,
Munsterlander, et reste du groupe M. DEROUET

8^e GROUPE

Retriever du Labrador, Golden Retriever (jeunes et puppies : M. Pilard) Mme RAULT
Retrievers à Poil Bouclé, à Poil Plat, de la Nouvelle Ecosse,
de la Baie de Chesapeake M. PILARD
Cocker Anglais, Cocker Américain, Sussex Spaniel,
Springer Spaniel, Welsh Springer Mme STEPHAN
Chien d'Eau Romagnol, Wetterhoun, et reste du groupe M. MANSENCAL

10^e GROUPE

Barzoï, Greyhound M. FAURE
Lévrier Afghan, Saluki, Magyar Agar Mme BELETOUT
Whippet, Petit Lévrier Italien, Irish Wolfhound,
Galgo Espagnol, Sloughi, et reste du groupe M. BRASSAT-LAPEYRIERE

DIMANCHE 11 AVRIL 2010

2^e GROUPE

Dogue de Bordeaux, Bullmastiff, Mastiff, Shar Pei M. CHAPIRO
SPECIALE SAINT BERNARD et DOGUE DU TIBET Mme RATTON
Cane Corso, Leonberg, Fila de San Miguel, Montagne des Pyrénées M. MANSENCAL
Boxer M. NOE
Berger d'Anatolie, Dogue Majorquin, Terre Neuve, Hovawart M. SOULAT
SPECIALE DOGUE ALLEMAND M. NEUGEL (Suisse)
Dogue Argentin, Mâtin Napolitain, Bulldog Anglais Mme CHOISY
Schnauzer Pinscher, Affenpinscher Mlle BODSON
Dobermann, Rottweiler, Dogue des Canaries, Bouviers Suisses
et reste du groupe M. CASSAGHI

5^e GROUPE

SPECIALE HUSKY, Samoyède, Malamute, Akita Américain
et autres chiens nordiques Mme CIBOT-BOUCHERON
Spitz Allemands et Italiens Mme BOTTUSSI JOCQUEL
Chow Chow M. LE MAGNAN
Basenji, Podencos Mme BELETOUT
Eurasier, Akita Inu, Chien de Canaan, Podenco,
et reste du groupe M. MANSENCAL

6^e GROUPE

Basset Fauve de Bretagne, Beagle Harrier, Porcelaine,
Beagle, Griffons Vendéens M. RHUL
Basset Hound, Basset Artésien Normand Mme STEPHAN
Dalmatien Mlle BODSON
Rhodesian Ridgeback, Saint Hubert, Anglos Français de Petite Vénerie,
Griffon Nivernais, Bleus de Gascogne, Gascon Saintongeois, Ariégeois,
et reste du groupe M. LE MAGNAN

9^e GROUPE

Caniche M. CHAPIRO
Epagneul Tibétain, Terrier du Tibet, Lhassa Apso Mme BOTTUSSI JOCQUEL
Bouledogue Français Mme CHOISY
Carlin, Boston Terrier M. KARCHER
Griffon Bruxellois, Epagneul Japonais, Pékinois,
Petit Chien Lion, Bichon à Poil Frisé Mlle BODSON
Epagneuls Nains Continentaux M. MANSENCAL
Coton de Tulear, Cavalier King Charles et King, Chihuahua
(jeunes et puppies : Mme Bottussi Jocquel),
Shih Tzu et reste du groupe Mme METANS

**CLÔTURE DES ENGAGEMENTS
LE 20 MARS 2010**

Engagement sur internet : <http://www.cedia.fr>
Engagement en ligne - Paiement sécurisé

**Chow Chow, Mâtin de Naples, Bedlington Terrier,
Lagotto Romagnolo : Races invitées
Engagements gratuits, par courrier uniquement.**



**Renseignements, inscriptions
et règlement à la
Société Canine de la Haute-Vienne**
51, rue Jules-Noriat - B. P. 123 -
87004 LIMOGES Cédex
Tél. 05 55 79 17 05 - 05 55 38 16 70
Secrétariat : 05 55 78 42 87

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'EXPOSITION SE TIENDRA À LIMOGES LES 10 ET 11 AVRIL 2010

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT – L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à 9h00 précises.

LOGEMENT – Les chiens seront logés dans des cages qu'ils ne pourront quitter que pour se rendre dans le ring pour se faire juger. Toute infraction à cette disposition peut entraîner l'exclusion du chien et la suppression de ses récompenses. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes)

SORTIE DES CHIENS – Les chiens ne pourront pas sortir avant 17h30. Sorties autorisées entre 12 et 14h, après versement d'une caution de 30 € par chien, récupérable au plus tard à 14h15 sur présentation des chiens.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur – Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :
a) les inscriptions parvenues après le date de clôture des engagements,
b) les engagements "au poteau" jour de l'exposition,
c) toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour de jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B..

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant le 20/03/2010, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B..

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réserve exclusivement aux chiens âgés de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard le 20/03/2010 (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

PUPPY – Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

VÉTÉRAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MEUTES – Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.

POUR CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

POUR TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

Oreilles coupées : les chiens nés après le 1er mai 2004 dont les oreilles sont coupées sont interdits d'exposition en France. Ils ne peuvent pas être confirmés.

ÉLEVAGE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE – Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.
PAIRE – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle
CHIENS "NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement, accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre de la Société Canine de la Haute Vienne et restera acquis à la Société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé un accusé de réception (ou la carte d'exposant) qui devra être présentée(e) à l'entrée de l'exposition. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : La clôture est fixée au 20 mars 2010. Tout engagement parvenant après la date de clôture sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^o des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^o des chiens. – (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) des chiens nés en France ou l'étranger après le 28 août 2008, ayant les oreilles coupées.
 - b) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
 - c) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- d) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
 - e) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition. En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé. Les jugements sont sans appel et définitifs dès qu'ils sont prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge à la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place). Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION.

Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
- b) s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu

le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupe» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

ATTENTION : Les chiens nés après le 28 août 2008 ayant les oreilles coupées ne pourront participer à cette exposition. Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation :

• 1 ^{er} Groupe	_____	12 mois
sauf : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	_____	15 mois
• 2 ^e Groupe	_____	12 mois
sauf : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Doberman, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	_____	15 mois
• 3 ^e /4 ^e Groupes	_____	12 mois
• 5 ^e Groupe	_____	12 mois
sauf : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland	_____	15 mois
• 6 ^e Groupe	_____	12 mois
sauf : Rhodesian Ridgeback	_____	15 mois
• 7 ^e Groupe	_____	12 mois
• 8 ^e Groupe	_____	12 mois
sauf : Retrievers	_____	15 mois
• 9 ^e Groupe	_____	12 mois
sauf : Épagneuls Pékinois et Japonais	_____	10 mois
• 10 ^e Groupe	_____	15 mois
sauf : Whippet, Petit Lévrier Italien	_____	12 mois

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 150 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé. Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

SOCIÉTÉ CANINE DE LA HAUTE-VIENNE

B. P. 123 - 87004 LIMOGES Cédex - Tél. 05 55 79 17 05

Affiliée à la Société Centrale Canine reconnue d'Utilité Publique - Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture

DEMANDE D'ENGAGEMENT

 - Ecrivez très lisiblement - Photocopies acceptées

CADRE RÉSERVÉ à la SOCIÉTÉ

N° tatouage ou transpondeur : _____ N° Livre d'Origines : _____

Nom du chien : _____

Race : _____

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retriever, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brié, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Nature du poil : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Colliers, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retriever, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.	Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.
--	---	---	--	---

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____

(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Téléphone : _____

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h 30. Signature du propriétaire : _____

Fait à _____ le _____

SI VOUS VENEZ DE L'ÉTRANGER, OU POSSÉDEZ UN CHIEN DE LA 2^e CATÉGORIE JOIGNEZ IMPÉRATIVEMENT LA PHOTOCOPIE DU CERTIFICAT ANTIRABIQUE DU OU DES CHIENS ENGAGÉS.

JOINDRE UNE ENVELOPPE TIMBRÉE À VOTRE ENVOI PESEZ VOTRE COURRIER ET AFFRANCHISSEZ CORRECTEMENT.

VOIR TARIFS 1^{re} PAGE

Classes dans lesquelles le chien peut être engagé (Voir au verso)	SOMMES
---	--------

- Intermédiaire (15 à 24 mois)
- Ouverte (à partir de 15 mois)
- Travail (voir au verso)
- Champions (voir au verso)
- Jeunes (9 à 18 mois)
- Puppies (6 à 9 mois)
- Vétérans (+ de 8 ans)
- Meutes
- Paire, Couple
- Elevage, Lot d'élevage Gratuit
- Chien ne concourant pas

TOTAL : €
Réduction aux membres de la S.C.H.V en 2008-09-10 (-25 %)
RESTE A VERSER
 Confirmation seule

Carte accompagnateur _____ x 5 €
TOTAL (Chèque global) €
Chèque CCP Mandat
Adhésion à la SCHV 2010 16 €
(demandez un bulletin d'adhésion, règlement par CHÈQUE SÉPARÉ)

Aucun engagement ne sera remboursé

Volet dont le texte sera inséré dans le catalogue.

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

N° tatouage ou transpondeur : _____

N° Livre d'Origines : _____

Nom du chien : _____

Race : _____

Taille : _____ Couleur : _____ Poil : _____ Poids : _____

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____

(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____

CONFIRMATION (pour les chiens engagés)

Classe d'engagement : Intermédiaire <input type="checkbox"/>	Ouverte <input type="checkbox"/>	Travail <input type="checkbox"/>	Champion <input type="checkbox"/>	Jeune <input type="checkbox"/>	Puppy <input type="checkbox"/>	Vétérain <input type="checkbox"/>
Ne Concourant pas <input type="checkbox"/>	Meute <input type="checkbox"/>	Couple <input type="checkbox"/>	Paire <input type="checkbox"/>			

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT SERA REFUSÉ.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 20 MARS 2010

Réservé à la Société

N° d'arrivée :

RENSEIGNEMENTS À FOURNIR
pour les classes Travail et Champion, les titres doivent avoir été homologués avant le 20 mars 2010

CLASSE TRAVAIL (la récompense doit avoir été obtenue avant le 20 Mars 2010)

Chiens de Défense : Date et lieu de l'épreuve ou le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. en niveau 1 en Pistage F.C.I.
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{er} ou 2^e degré

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau (1^{er} ou 2^e catégorie).

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix.

Chien d'Elan Norvégien - Chiens de Rouge et de Bavière : Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.
- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers : Date et lieu de l'épreuve à CACIL où le chien s'est classé dans la première moitié des concurrents engagés (joindre une copie de l'attestation demandée par la FCI).

CLASSE CHAMPION

(Les titres de Champion doivent avoir été homologués avant le 20 Mars 2010)

Date d'homologation du titre de Champion National de Beauté ou de Champion International (joindre une copie des justificatifs)
Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS

Réponse :

Race unique,
nutrition ciblée.



Royal Canin lance une nouvelle gamme dédiée aux Chiens de Race.

BREED HEALTH NUTRITION propose des aliments et programmes sur mesure pour 14 races. Teckel, Cocker, Cavalier King Charles, Labrador Retriever, Berger allemand, Bulldog anglais, Boxer... Retrouvez vite l'aliment nutritionnel spécialement formulé pour votre chien en animaleries, jardinerie, magasins de bricolage, librairies-services agricoles et chez les toiletteurs.

N°Azur 0 810 830 800

www.royalcanin.fr

Votre carte d'exposant vous sera adressée quelques jours avant l'exposition dans l'enveloppe timbrée que vous aurez jointe.

Aucun engagement ne sera remboursé.